



## L'ECHO DE L'USAGE

Août 2022

### LES EVENEMENTS A VENIR

#### PERMANENCES

- 1<sup>er</sup> samedi : Marché de La Teste de 10h à 12 h
  - 2<sup>ème</sup> samedi : maison de la culture  
43 cours de Verdun de 10h à 12h
  - dernier samedi : Cazaux devant le bar  
« le Cazautier » de 10h à 12h.
- Les permanences sont des moments conviviaux d'échange, d'informations, de candidatures de bénévoles, de commandes de bois d'œuvre, d'adhésions et renouvellement.

#### Prochainement

- ☞ 3 Septembre 2022  
Journée des Associations à La Teste  
Parc des expositions.
- ☞ 3 et 4 Septembre 2022  
à Gujan-Mestras  
au complexe Chante Cigale
- ☞ 18 septembre 2022  
Journée de l'Usage à la scierie  
associative au Natus à La Teste

### L'Incendie

#### Hommage aux pompiers

L'ADDUFU tient à rendre un hommage appuyé aux pompiers, à leur courage, à leur abnégation et à leur ténacité dans leur lutte contre les incendies hors-norme qui ont fait rage dans notre forêt usagère et au-delà, tout en mettant en sécurité les populations des quartiers menacés, ainsi que les habitations.

Toutes les cabanes n'ont pu être sauvées, la faune et la flore ont été cruellement impactées, notre forêt millénaire sort de cette tragédie meurtrière, amoindrie, défigurée, mais encore plus aimée car elle est notre patrimoine inaliénable.

Tous les usagers, conscients des efforts colossaux fournis jour et nuit, leur sont très reconnaissants et leur expriment toute leur gratitude.

Gardons l'espoir que les nouvelles générations puissent à leur tour la parcourir, l'aimer et la protéger

**Un très grand MERCI à tous les pompiers.**

#### Travaux DFCI en forêt usagère, une chronologie qui interpelle.

#### RAPPEL DES FAITS :

- ☞ Le 16 août 2019, l'ASA DFCI engage le lancement des opérations d'élargissement des chemins. L'ADDUFU écrit à son président afin de lui signifier qu'elle y est tout à fait favorable à la condition que les textes régissant la forêt usagère soient respectés : marquage des arbres, estimation des volumes, vente des bois coupés par adjudication au plus offrant par les syndicats généraux : c'est la loi.
- ☞ 19 mai 2020 : sans réponse de l'ASA DFCI, l'ADDUFU lui adresse un deuxième courrier.
- ☞ Février 2021 : le président de l'ASA DFCI engage les travaux.
- ☞ A ce moment, l'ADDUFU se mobilise pour s'opposer, non pas à l'élargissement des chemins, mais à l'appropriation par la DFCI des bois coupés dont elle n'est pas propriétaire.
- ☞ 27 avril 2021, en référé, le juge administratif confirme la légalité de l'autorisation des travaux.
- ☞ 28 avril 2021 : les travaux pouvaient démarrer.  
**L'ADDUFU ne s'y est pas opposée.**

**Pourquoi la DFCI a-t-elle attendu 14 mois pour entreprendre le 5 juillet 2022 en période de très fortes chaleurs, les travaux d'élargissement des chemins . En aucun cas l'ADDUFU ne peut-être tenu pour responsable de ce retard.**



## Notre objectif : Faire respecter la loi.

Et la loi en Forêt Usagère  
ce sont les Bailleurs et Transactions.

**Que dit la loi :** Suite à un incendie, tout bois coupé en Forêt Usagère doit être vendu par adjudication au plus offrant. (Transaction de 1917)

Le produit de la vente est réparti de la façon suivante:

3/6 au propriétaire, 1/6 à la commune de Gujan-Mestras  
1/6 à la commune de La Teste de Buch, 1/6 à la caisse syndicale.

### Pourquoi est-ce si difficile de faire appliquer la loi ?

Alors que ☞ les propriétaires ont tout à y gagner puisqu'ils récupèrent la moitié du bois vendu.

☞ Les communes de La Teste et Gujan auront des moyens pour entreprendre des travaux en forêt.

☞ La caisse syndicale pourra entreprendre le long travail de remise en état de la forêt.

### Appliquons la loi, il n'y aura plus de conflit.

### Lettre de la Présidente aux Maires de La Teste de Buch et de Gujan-Mestras.

L'ADDUFU a rappelé aux Maires les règles applicables en cas d'incendie et l'application de la Transaction de 1917, « en soulignant bien que les fonds ainsi versés à la caisse syndicale seront employés exclusivement à la reconstitution, à l'amélioration, à l'entretien et à la surveillance en premier lieu des pièces sinistrées et ensuite du restant de la forêt ».....

« Je ne doute pas que vous ferez respecter la règle en tant que représentant des Usagers et garant des Lois en tant que Maire.

Les Usagers comptent sur vous pour défendre leurs droits d'usage. ».....

### Réponse du Maire de La Teste à l'ADDUFU.

« Pour votre parfaite information sachez que je suis déjà intervenu sur cette question directement auprès de Mme la préfète et de M.Lafon, président de la DFCI dans les mêmes termes que vous, afin de rappeler à tous le cadre juridique dans lequel les coupes et l'enlèvement des bois sinistrés devaient se faire. »

### Nous attendons la réponse

### Mobilisons nous !

- ♦ L'incendie qui a ravagé notre magnifique forêt nous touche douloureusement,
- ♦ les bois brûlés ou coupés sont évacués sans respecter la loi qui régit cette forêt,
- ♦ certains veulent profiter de cette catastrophe pour supprimer les droits d'usage,

**C'est pourquoi, en ces temps difficiles l'ADDUFU a besoin plus que jamais de votre soutien.**

**Préparons nous à nous mobiliser pour défendre nos droits.**

**Merci d'adhérer ou de renouveler votre adhésion 12€ minimum et de faire adhérer.**

## ATTENTION Monsieur MACRON

Suite à vos déclarations à propos des Bailleurs et transactions : « **On ne pourra pas les garder** »....Sachez Monsieur le Président que ces textes sont d'une grande actualité, qu'ils sont sans cesse réactualisés, qu'ils protègent notre Forêt, qu'ils en fixent les règles de fonctionnement et s'il y a eu des dysfonctionnements, c'est qu'ils ne sont pas correctement appliqués.

Concernant les droits d'Usage, sachez Monsieur le Président, qu'ils ont été donnés aux habitants du Captalat à PERPETUITE. **Ils sont INDIVISIBLES et IMPRESCRIPTIBLES.**

Vous trouverez toujours les habitants du Captalat et l'ADDUFU contre toute tentative d'atteinte aux Droits d'Usage.



La Cabane d'Arnaud n'a pas brûlé, mais autour ...!

Les associations et les amis des forêts naturelles se sont constitués en un Collectif pour la Reviviscence de la Forêt Usagère de La Teste de Buch (**CORFU**) dont les buts sont :

☞ La sauvegarde et la régénérescence de la Forêt naturelle qu'est la forêt usagère afin de préserver la génétique du Pin maritime et la biodiversité intrinsèque de cette Forêt .

☞ La préservation des Droits d'Usage pour que la situation actuelle ne remette pas en cause la Forêt Usagère et ses Droits d'Usage.

Ce collectif s'adjoindra toutes les compétences nécessaires (scientifique, juridique...) pour contribuer par leurs expertises à la défense de ces objectifs. Il se veut défendre les intérêts des tenants des Droits d'Usage des quatre communes concernées (Arcachon, La Teste de Buch, Gujan-Mestras, Cap Ferret). Le Collectif demande à être entendu et associé en amont de toute décision concernant la Forêt Usagère.

